Agence de l'Eau Rhône-Mediterranée & Corse

Evaluation de la politique de réduction des déséquilibres quantitatifs de la ressource en eau sur les bassins Rhône-Mediterranée et de Corse





Plan de la présentation

Contexte et méthodologie

- La politique évaluée
- Méthodologie
- Structuration de l'évaluation
- Principaux résultats
- Les recommandations
 - Les éléments de contexte sur le 11ième programme
 - Les recommandations pour le bassin Rhône Méditerranée
 - Les recommandations pour la Corse

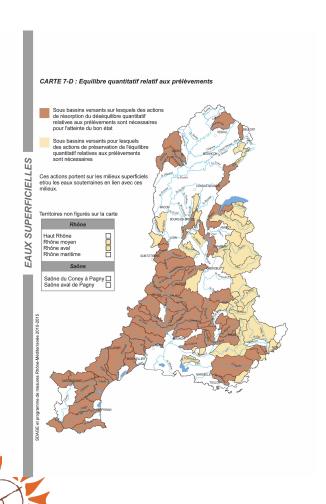


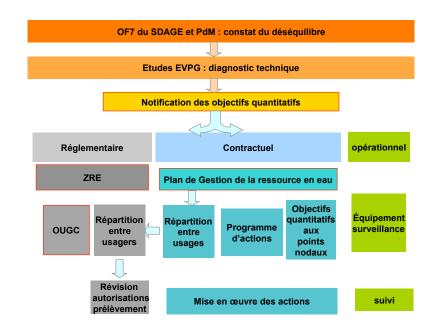


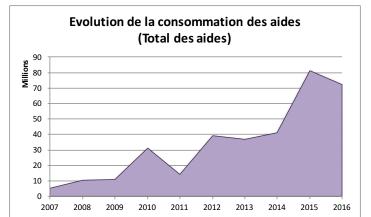


La politique évaluée

SDAGE 2010



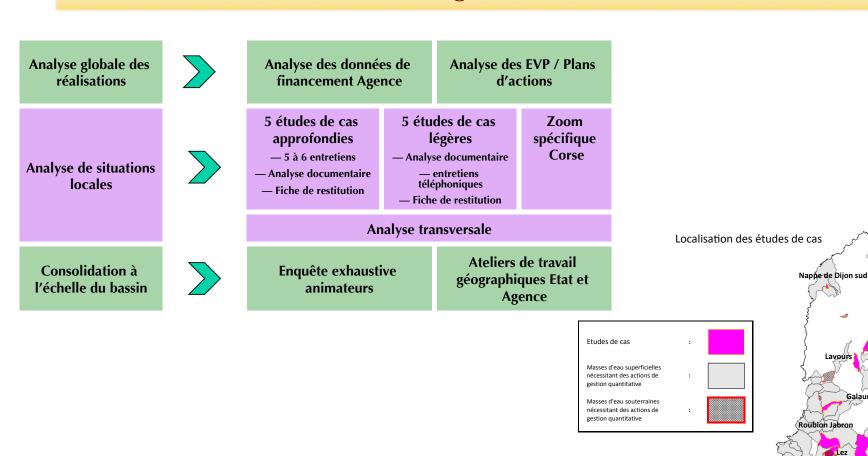








La méthodologie de l'évaluation







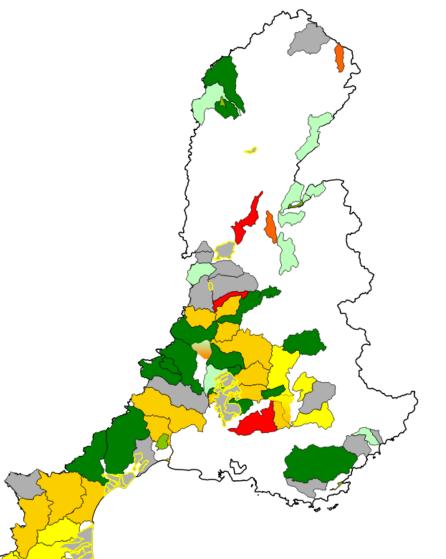


Pays de Gex

Lavours

La méthodologie de l'évaluation

Panorama des territoires en déséquilibre



BV avec ou sans nappes d'accompagnement, proches de l'équilibre, avec usage AEP dominant, : ruraux ou mixtes Nappes, plutôt proches de l'équilibre, avec usage Groupe 7: AEP dominant: 4 territoires ruraux, Groupe 4 : d'accompagnement, proches de l'équilibre, avec : usage AEP et agricole BV ruraux avec usage agricole dominant et en Groupe 2: déséquilibre plutôt fort Groupe 3: d'accompagnement, plutôt en déséquilibre fort, avec usage AEP et agricole BV avec ou sans nappes d'accompagnement, plutôt en déséquilibre fort, avec usage AEP et industrie, : ruraux ou mixtes BV avec ou sans nappes d'accompagnement, plutôt Groupe 6 : en déséquilibre fort, avec usage AEP, agricole et : industrie, ruraux Masse d'eau superficielle regroupés (nappes, urbains,...) Masse d'eau souterraine





Structuration de l'évaluation

- ☐ Une question évaluative centrale « Dans quelle mesure la politique de réduction des déséquilibres quantitatifs sur les bassins RM et de Corse favorise-t-elle un partage équilibré et pérenne des ressources en eau ? »
- Nécessitant de se mettre d'accord sur les termes :
 - Partage équilibré des usages : usages satisfaits (AEP puis autres usages) et milieux préservés
 - Pérennité : intégration de l'adaptation au changement climatique, qui passe par une logique de gestion de la demande et non de l'offre







Structuration de l'évaluation

- Dans quelle mesure la politique de réduction des déséquilibres quantitatifs sur les bassins RM et de Corse favorise-t-elle un partage équilibré et pérenne des ressources en eau ?
 - SQ1. La concertation permet-elle de mettre en place des stratégies locales et des plans d'actions susceptibles de permettre l'atteinte des objectifs de réduction des volumes prélevables fixés ?
 - SQ2. Certaines solutions mises en œuvre ont-elles un meilleur coût/efficacité et/ou un gain environnemental supérieur ?
 - SQ3. Quels sont les principaux freins et leviers d'efficacité de la politique ?







Structuration de l'évaluation

Familles de critères d'évaluation	Critères analysés
1. Analyse du processus de concertation	Qualité de l'animation Qualité de l'association des acteurs Degré de partage du diagnostic Degré d'appropriation des stratégies Niveau d'adhésion des acteurs à la démarche Qualité de l'accompagnement par l'Etat et l'Agence
2. Résultats de la démarche	Existence de règles de partage Existence d'un partage équilibré Coût/efficacité des différentes solutions Gain environnemental Prise en compte des enjeux de long terme
3. « Test » de la théorie d'action	Efficacité de la stratégie de ciblage et de priorisation des actions Synergie entre leviers règlementaires et financiers Qualité de l'organisation Etat/Agence pour mettre en œuvre cette synergie Rôle facilitateur ou non des OUGC Incitativité des redevances à réduire les prélèvements Synergies/antagonismes avec les autres politiques de l'eau
4. Perspectives	Mise en place d'un suivi de la stratégie et des actions dans la durée Mise en place de règles de réactualisation périodique de la stratégie Mise en œuvre effective de la règlementation Mise en œuvre effective du plan d'actions





Les principaux résultats de l'évaluation

- Dans quelle mesure la politique de réduction des déséquilibres quantitatifs sur les bassins RM et de Corse favorise-t-elle un partage équilibré et pérenne des ressources en eau ?
 - Préambule sur l'évaluabilité
 - SQ1. La concertation permet-elle de mettre en place des stratégies locales et des plans d'actions susceptibles de permettre l'atteinte des objectifs de réduction des volumes prélevables fixés ?
 - □ SQ2. Certaines solutions mises en œuvre ont-elles un meilleur coût/efficacité et/ou un gain environnemental supérieur ?
 - SQ3. Quels sont les principaux freins et leviers d'efficacité de la politique ?







Les principaux résultats de l'évaluation : Préambule

- □ Face à la diversité des contextes et des produits des démarches engagées...
- Un nécessaire effort de consolidation à l'échelle bassin pour avoir une idée plus précise des résultats







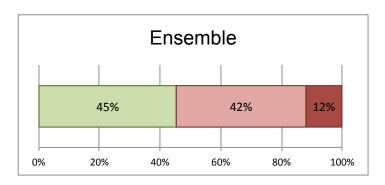
- Une indéniable « mise en mouvement »
- Une avancée « pas à pas », sans garantie d'atteinte de l'objectif de partage équilibré (milieux) et pérenne (enjeux de long terme) dès cette première étape
- **□** Une avancée plus difficile dans les territoires orphelins
- Une avancée plus difficile dans les territoires à faible marges de manœuvre
- Une dynamique engagée plutôt favorable aux économies d'eau « pas ou peu contraignantes », mais fragile!

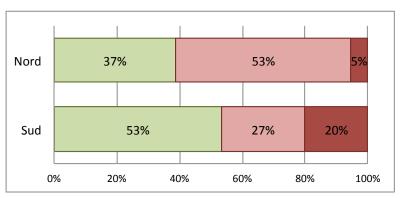


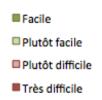




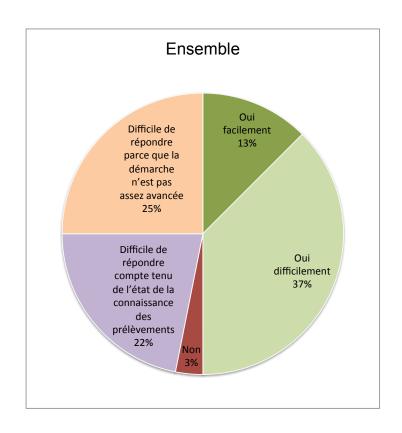
Comment qualifieriez vous l'avancement de la démarche d'élaboration du PGRE ?







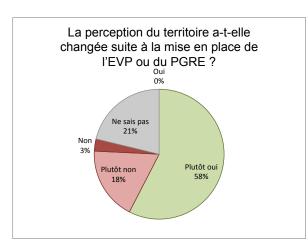
Considérez-vous que le PGRE adopté / en voie d'élaboration permettra d'atteindre l'objectif fixé de réduction des prélèvements ?

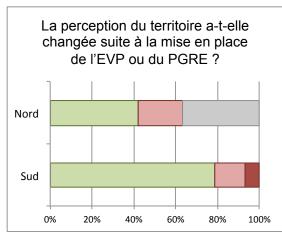


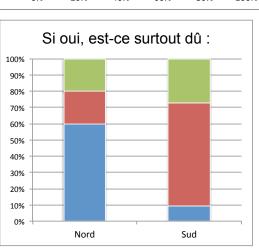


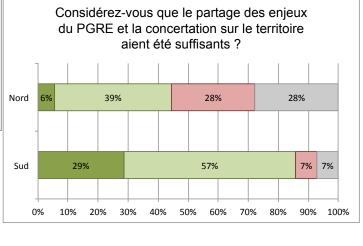












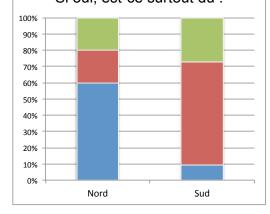
Oui

Non

Plutôt oui

Plutôt non



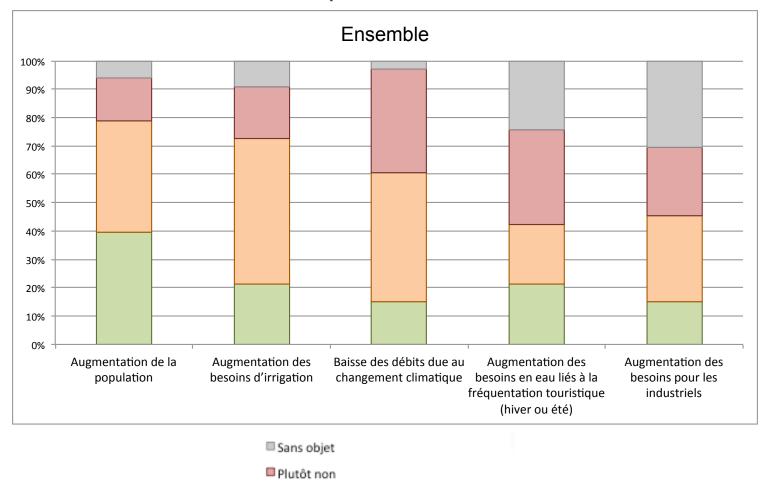








Considérez-vous que les enjeux de long terme ont été pris en compte dans le PGRE ?









□ Oui

Plutôt oui, mais pas de façon approfondie

Les principaux résultats de l'évaluation : SQ2 (coût/efficacité)

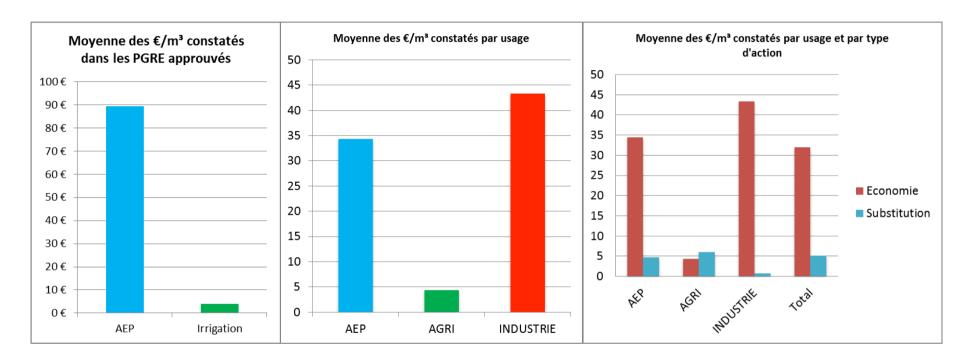
- □ Une nette hiérarchie des usages en matière de coût/efficacité des actions : irrigation (gravitaire / non gravitaire ?) / AEP
- Une forte différenciation des ratios coût/efficacité
- Un enjeu qui perdure sur la mesure du gain environnemental







Les principaux résultats de l'évaluation : SQ2 (coût/efficacité)



Source : PGRE Adoptés

Source : BDD Agence 10P

Source : BDD Agence 10P





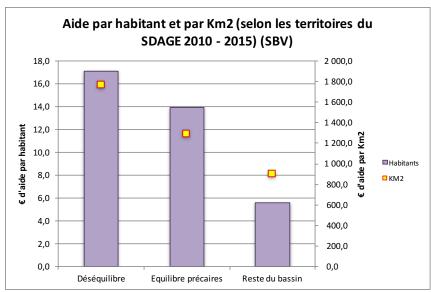


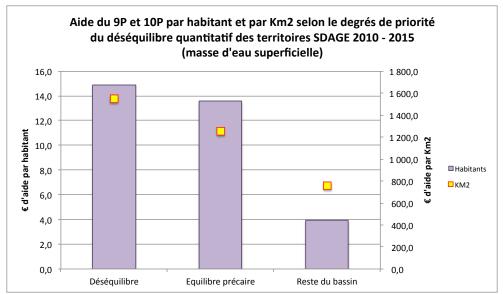
- Deux leviers essentiels : l'animation et le conditionnement des aides à la réalisation d'un PGRE
- Le zonage SDAGE est efficace pour orienter les aides, mais sans exclusivité, et en produisant sans doute certains effets d'aubaine
- Des arrêtés sécheresse utiles à la sensibilisation et à l'entretien de la dynamique
- Des synergies entre politiques de l'eau non optimisées
- Une articulation des rôles plutôt bien perçue entre Etat et Agence, mais plus ou moins fonctionnelle sur le terrain et variable selon les binômes DREAL/Délégation
- Un certain flou sur les responsabilités futures
- Des doutes exprimées sur la faisabilité de la mise en œuvre de certains leviers règlementaires (contrôle, RAP)









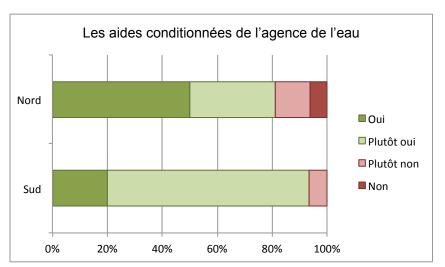


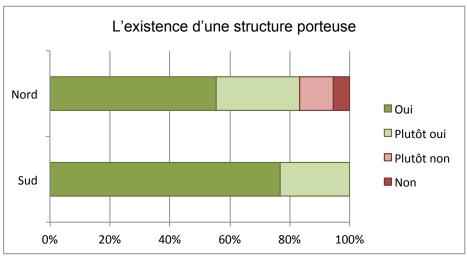


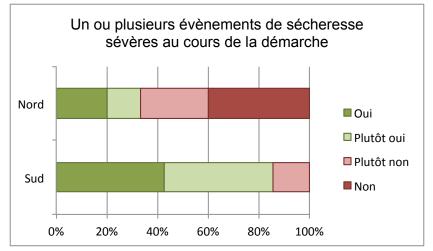




Sur votre bassin, quels ont été les principaux éléments facilitateurs de la démarche PGRE ?





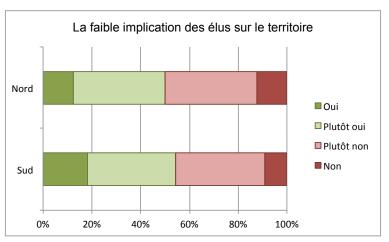


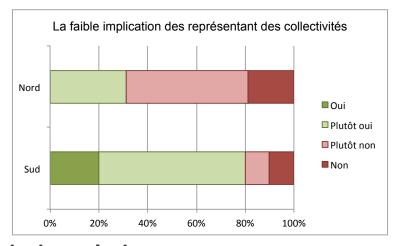




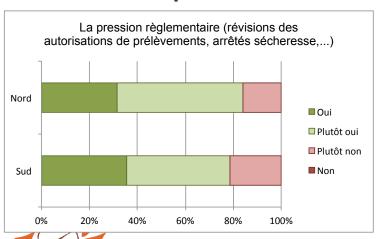


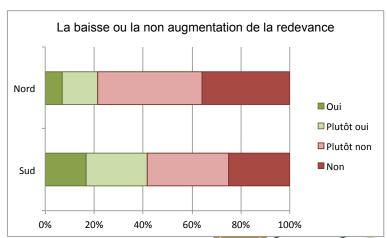
Sur votre bassin, quels ont été les principaux freins à la démarche PGRE ?





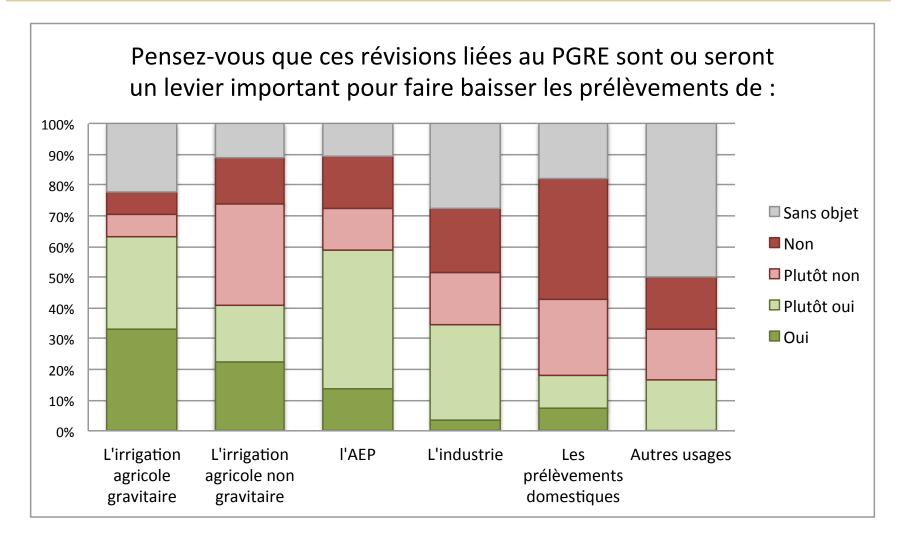
Quels sont selon vous les principaux leviers pour que les actions affichées aient de bonnes chances de se réaliser ?

















Synthèse des conclusions sur la Corse

- □ Une gestion de l'eau indissociable de la question du développement économique
 - Ce qui est vécu comme « un retard d'équipement » rend impossible de dissocier prise en charge de l'eau et développement
 - 2 conceptions du développement co-existent ou s'opposent :
 « aménagement » l'eau est une contrainte ou « éco-développement » l'eau est une ressource
- □ Une perception de l'eau « abondante », pas de conscience du déficit
- □ Une faible structuration des acteurs (AEP, agri, enjeux eau)
- □ Un déficit de connaissance sur les milieux et les prélèvements
- Une politique de gestion quantitative en construction







Les recommandations issues de l'évaluation







Contexte d'élaboration du 11 ième programme

Un contexte financier nettement plus contraint

- Abaissement du plafond des redevances
- Contribution annuelle Parcs Nationaux via AFB et ONCFS accrue
- Un reste à payer important du fait de la dynamique des aides à la fin du 10^{ième} programme



Une capacité globale d'intervention en baisse de près d'un tiers Un enjeu d'efficience

L'adaptation au changement climatique comme priorité majeure et transversale

- Recherche de solutions innovantes
- Approche globale de l'adaptation à l'échelle des territoires







Contexte d'élaboration du 11 ième programme

Les politiques régionales de soutien de l'irrigation agricole

- La coexistence de financements en faveur des économies d'eau et de l'extension de l'offre
- Avec des modalités différentes
 - Lignes de partage selon la nature des projets (AURA)
 - Financements différents au sein des mêmes projets (Occitanie)
- Le PDR ne permet pas de couvrir tous les besoins et n'est pas une politique facile à faire évoluer
 - Financement des études
 - Financement de l'animation
 - Financement de l'appui aux ASA







Pour le bassin RM, 5 grands enjeux pour l'avenir découlent des résultats

- □ Garantir le retour à l'équilibre (5 recommandations)
- Entretenir la dynamique de mobilisation (4 recommandations)
- ☐ Traiter la diversité des situations (3 recommandations)
- Conforter la priorité aux économies d'eau (4 recommandations)
- □ Améliorer l'efficience de la politique (3 recommandations)







Enjeu n°1 : garantir le retour à l'équilibre

Recommandation (priorité 1 en gras)	Autorités de mise en œuvre	Reformulation	Commentaire (élément de contexte en italique)
R1.Préciser une procédure de révision des PGRE	AE, DREAL Bassin		
R2. S'assurer de la mise en œuvre de la dernière étape règlementaire (RAP)	Etat local		Prioriser la révision réglementaire sur les autorisations des usages industriels et agricoles les plus consommateurs en eau
R3. Définir et instruire des indicateurs pour mesurer le retour à l'équilibre	DREAL Bassin, AE, AFB, acteurs de terrain	Définir et instruire des indicateurs pour évaluer la situation par rapport à l'équilibre	
R4. Consolider à l'échelle bassin RM la connaissance des prélèvements, des efforts engagés en termes d'économies d'eau	DREAL Bassin, AE, AFB, acteurs de terrain		Nécessité de disposer des volumes de prélèvements au pas de temps mensuel, voire plus fin si possible. L'idée est de ne pas refaire la mécanique EVP-PGRE mais de viser l'actualisation des informations en y intégrant les effets du changement climatique
R5. Améliorer la synergie avec les autres politiques en faveur des milieux	Acteurs locaux		En s'appuyant sur une méthodologie à construire au niveau du bassin. En lien avec une approche transversale d'adaptation au changement climatique

● ■ Enjeu n°2 : Entretenir la dynamique de mobilisation

Recommandation (priorité 1 en gras)	Autorités de mise en œuvre	Commentaire (élément de contexte en italique)
R6. Conforter le financement de l'animation	AE	Il faut conforter l'animation sans laquelle les progrès resteront limités, et renforcer l'accompagnement technique (ASA, collectivités locales). <i>Viser l'efficience des aides</i>
R7. Généraliser l'approbation préfectorale des PGRE	Etat local	Acte symbolique au fondement juridique ténu
R8. Donner de la visibilité à la politique à travers des évènements et de la communication sur ses résultats	Bassin et local	Les deux niveaux de communication sont nécessaires
R9. Harmoniser la politique d'utilisation des arrêtés sécheresse	Etat local, Etat bassin	Sujet délicat mais indispensable pour la cohérence de l'action publique (RG/RD, amont/aval)

Enjeu n°3 : Traiter la diversité des situations

Recommandation (priorité 1 en gras)	Autorités de mise en œuvre	Commentaire
R10. Doter les territoires orphelins d'une capacité d'animation	AE, Etat local, acteurs locaux	Recommandation fille de la 6. L'appropriation locale passe par l'implication des acteurs locaux.
R11. Rechercher des solutions pour les situations complexes	Organismes de recherche, acteurs locaux, structures économiques, régions	Concerne des territoires ayant de très faibles marges de manœuvre, tant pour les économies d'eau que pour les possibilités de substitution. Un important travail de recherche agronomique, d'appropriation par les exploitants, d'ajustement de filière, s'impose si l'on souhaite un développement de ces territoires. Un accompagnement spécifique serait souhaitable.
R12. Initier une dynamique d'amélioration de la connaissance dans les territoires en équilibre précaire avant de leur donner accès aux aides	DREAL Bassin, AE, AFB, acteurs de terrain	Recommandation fille de R3

• • • E	Enjeu n°4 : Conforter la priorité aux économies d'eau				
Recommandatio (priorité 1 en gra		Se Reformulation	Commentaire (élément de contexte en italique)		
R13. Travailler des argumentaires et les di dans les médias et R16. Développer des lie la politique d'éducation l'environnement (sensi aux économies d'eau)	de terrai ens avec n à	communication	Le comité suggère de réunir et de reformuler les deux recommandations en une seule. En lien avec une approche transversale d'adaptation au changement climatique		
R14. Faire valoir la prio économies d'eau dans	20/00	AE at	La Région est cheffe de file du développement économique et autorité de gestion des fonds européens. La concertation avec les instances régionales est une nécessité dans un objectif de recherche de cohérence et de synergie entre les politiques. Articulation avec la mise en œuvre des PDR régionaux		
R15. Traduire la priorit économies d'eau dans de l'Agence			L'incohérence des redevances irrigation gravitaire / par aspersion devra être gommée pour éviter la critique en cas de conversion. Il est souhaitable que les instances du bassin demandent un effort de réduction de consommation associé aux projets de substitution (par retenues ou transfert) à articuler avec la politique d'économie d'eau à l'échelle de chaque PGRE.		

Enjeu n°5 : Améliorer l'efficience de la politique

Recommandation (priorité 1 en gras)	Autorités de mise en œuvre	Commentaire (élément de contexte en italique)
R17 : Orienter davantage les aides sur l'usage agricole	AE	Viser l'efficience des aides
R18 : Resserrer les plafonds d'aides	AE	Viser l'efficience des aides
R19 : Garantir la mise en œuvre des actions agricoles des PGRE	AE	Pour articuler avec la mise en œuvre des PDR régionaux

Deux enjeux pour la Corse :

renforcer les conditions d'une mobilisation des acteurs locaux et concevoir des projets de territoire « PGRE » selon des approches ad hoc par territoire

Recommandation (priorité 1 en gras)	Autorités de mise en œuvre	Reformulation	Commentaire
C1. Définir les zones en déséquilibre dans le SDAGE Corse et attacher à ce zonage la mise en place d'une démarche connaissance – élaboration de projet de territoire	Comité de bassin Corse		
C2. Développer une culture de la rareté de l'eau et des nécessaires économies d'eau	CTC et acteurs locaux		
C3. Améliorer la connaissance	CTC, AE	Améliorer la connaissance de l'eau et des milieux aquatiques associés et la diffuser	
C4. Définir des stratégies d'approche des territoires pour faire émerger des projets de territoire	CTC et acteurs locaux		Même sur les territoires pour lesquels une stratégie de développement de la ressource est envisagée, une stratégie collective paraît utile pour anticiper les évolutions de la demande
C5. Mettre en place une animation locale	СТС		



- ✓ Une politique de bassin sur la gestion de la ressource en eau sur RM très participative, avec des bases solides pour être efficace (EVP, PGRE) et peu de recours aux instruments réglementaires
- ✓ Les recommandations sont à adapter à la grande variabilité du bassin RM et à une prise de conscience plus récente pour la Corse
- ✓ La démarche d'**économie d'eau est prioritaire**, à conduire pour tous les usages de manière préventive. La substitution par transfert peut parfois reporter l'effort territorial, et ne pas être dans une logique préventive
- Des progrès restent à faire sur : la connaissance des prélèvements, la détermination du débit minimum biologique et la connaissance des effets locaux du changement climatique sur la ressource et la demande en eau
- ✓ L'adaptation au changement climatique, élément de contexte au départ, devient un élément structurant de cette politique de bassin / ou est à mieux prendre en charge par les acteurs du domaine de l'eau

ACTUALISATION DES INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE ET PISTES DE REFLEXION

QUESTIONS

ECHANGES

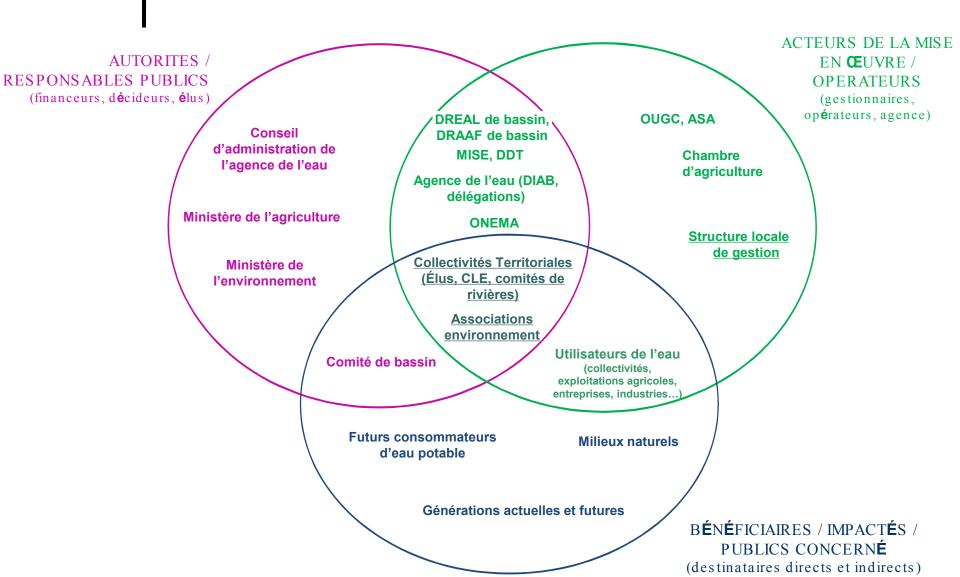
Annexes

Le comité d'évaluation indépendant

Composé de membres intuitu personae

MISSION / DOMAINE D'EXPERTISE	NOM	STRUCTURE
Président du comité Evaluation et politique nationale	Nicolas FORRAY	CGEDD
Collectivité porteuse de projet Economie d'eau	Brice LE DILOSQUER	Communauté urbaine de Creusot Monceau
Recherche	Eric SAUQUET	IRSTEA
Association des acteurs, environnement	Florence DENIER PASQUIER	CESE
Agriculture	Luc SERVENT	Président de l'association des chambres d'agriculture de l'Arc atlantique, de la CA de Charente Maritime
Evaluation des politiques publiques	Denis PAILLARD	Professeur associé INP, ENSA, consultant

Les acteurs concernés par la politique de réduction des déficits de la ressource en eau







Objectif	Structures / personnes sollicitées
Suivi de l'évaluation	Secrétariat technique (9 personnes): •Agence de l'eau (référente évaluation des politiques, référent politique ressource en eau) •DREAL de bassin Rhône Méditerranée (référente gestion quantitative) •AFB de bassin •DRAAF •DDT sur le territoire Rhône Méditerranée •Structure locale de gestion •Chambre d'agriculture •Association environnement
Structures interrogées durant l'évaluation	 Instances décisionnelles : comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse, conseil d'administration Ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer (Direction de l'eau et de la biodiversité) Agence de l'eau RMC Chambres d'agriculture et les organismes uniques de gestion collective (OUGC) Services de l'État (DDT, MISE) Associations environnement, Fédérations de pêche Collectivités territoriales Structures locales de gestion Autres agences de l'eau